

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : **UNIVERSITE - Bibliothèque universitaire - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

Madame DOUCET-JOYE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne a confié à l'architecte Jean DE GIACINTO le projet de la future bibliothèque universitaire insérée dans le glacis du rempart Vauban.

Ce projet contemporain dans sa conception respecte les contraintes architecturales liées à ce site classé aux monuments historiques.

Le forfait provisoire de la mission de maîtrise d'oeuvre a été fixé à la somme 481.350 euros HT sur la base d'un montant de travaux estimé à 3.209.000 euros et d'un taux de rémunération de 15 %.

Conformément aux dispositions inscrites au sein du marché au sein de l'article 4.1 du CCAP , il convient de déterminer le forfait de rémunération définitif en tenant compte du montant des travaux prévisionnel sur lequel s'engage le maître d'oeuvre au stade de l'avant projet définitif .

.../...

Le coût de l'enveloppe retenu reprend les modifications apportées en cours de projet, l'avenant n° 1 aux travaux du lot 2 structure fondations et les derniers aménagements (puits canadien, désenfumage parking) apportés en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

<u>Montant des travaux à la phase APD :</u>	3.474.000,00 euros HT
<u>Avenant n°1 au marché EIFFAGE (lot 2) :</u>	117.036,07 euros HT
<u>Travaux modificatifs ultérieurs</u>	
Désenfumage parking	200.000,00 euros HT
Puits canadien	54.000,00 euros HT
Total	3.845.036,07 euros HT

Le montant prévisionnel des travaux est fixé désormais à la somme de 3.845.036,07 euros HT.

Après négociation, le taux de rémunération du maître d'oeuvre est ramené au taux de 14.25 %. Le forfait de rémunération ainsi calculé s'établit à la somme de 547.917,64 euros HT auquel est ajoutée l'option signalétique ramenée à 12.000 euros HT (la proposition du maître d'oeuvre était de 15 000 € HT lors du concours).

Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre est désormais de 559.917,64 euros HT qui correspond à une variation de 16,32% par rapport aux honoraires du marché de base.

La Commission d'appel d'offres, saisie le 30 mai 2008, a donné un avis favorable.

Je vous propose d'approuver le présent avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté.

Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.